

# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.



PRIX DE L'ABONNEMENT.  
 POUR LYON et le DÉPARTEMENT DE RHONE :  
 16 francs pour trois mois,  
 32 francs pour six mois,  
 64 francs pour l'année.  
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim.  
 25 centimes le numéro.  
 Prix des Annonces, 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Ly on, 21 janvier 1842.

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

La société française est profondément altérée dans sa moralité; on en convient généralement, et dans tous les partis des voix s'élevaient pour signaler la corruption de nos mœurs publiques et l'état d'anarchie des esprits. Les symptômes du mal sont flétrissants; on ne les nie pas, mais sur les causes qui l'ont produit et le maintien on ne peut pas se mettre d'accord; on le peut moins encore quand il s'agit des moyens à employer pour y remédier.

Louis-Philippe a dit que le mal de l'époque venait de ce que personne ne voulait rester à sa place. Le fait est assez vrai, il est rare de rencontrer des individus décidés à rester à la place qui leur paraît octroyée par les circonstances. A quoi l'attribuer? n'est-ce pas à une organisation sociale déplorable, et tellement déplorable que dans toutes les conditions on éprouve le besoin de se déplacer?

Les époques où se révèle une tendance immodérée à changer de positions sont des époques de transition. On sent alors que la base sur laquelle la société repose est mal assise; on s'agit pour trouver de la fixité et de la sécurité. Voilà pourquoi personne ne veut rester à sa place; voilà pourquoi aussi, quand on a changé de place, on en convoie de suite une autre.

Il y a dans tous les temps des esprits inquiets et remuants qui ne se trouvent jamais satisfaits de leurs conditions; ils ne forment dans l'espèce humaine qu'une classe fort minime et exceptionnelle. Quand toutes les classes s'agitent, c'est qu'alors il y a des causes générales pour produire ce dégoût du *statu quo* et l'amour effréné de la nouveauté.

M. Guizot, pour motiver sa politique impitoyable et opposer des digues aux mauvaises passions, a trouvé fort commode de représenter l'homme comme destiné à souffrir sur cette terre. Il a ainsi fait profession de croyance au fatalisme, et de la sorte il n'a rien expliqué et rien justifié. En admettant que le mal et la souffrance sont de l'essence de la vie humaine, il s'est dispensé d'en indiquer les causes et de s'occuper des moyens d'y remédier.

Le parti conservateur, tout en posant cette théorie par l'organe de M. Guizot, ne s'est pas résigné pour cela à contempler les bras croisés le débordement des passions, et il s'est mis à combattre l'anarchie des esprits. Vains efforts! car maintenant il est plus que jamais effrayé de la démoralisation sociale.

Le ministère le prouve par ses actes. Par ses circulaires à ses procureurs-généraux et à ses préfets, il révèle toutes ses anxiétés; il veut rendre quelque énergie à l'action gouvernementale, il n'y parviendra pas. La compression des idées n'amène pas leur extirpation; il en est de même des passions, elles existent de par Dieu. Ce qu'il faut, c'est leur donner un cours moral, utile à la société; voilà le secret qui peut ramener la fixité dans les positions et dans les esprits.

Nous avons dit que toutes les opinions s'accordaient sur les tendances égoïstes de notre époque. Rien d'étonnant dès lors que les orateurs de l'opposition se soient empressés de le signaler; que M. Berville dans la séance du 17 janvier et M. de Tocqueville dans celle du 18 se soient lamentés sur l'état d'anarchie des esprits; qu'ils aient déploré la faiblesse du pouvoir; qu'ils aient appelé l'attention du pays sur le relâchement des mœurs politiques. Ils auraient manqué à leur devoir en se taisant sur ces symptômes sociaux; ils n'ont fait qu'effleurer l'examen de cette situation, ils en ont superficiellement indiqué les causes et mollement tracé les moyens d'y remédier. Oui, le pouvoir est faible, et on tend à l'affaiblir davantage.

Pour lui rendre de l'énergie, il faut donner satisfaction aux besoins moraux et matériels des masses; il faut leur rendre l'es-

pérance par des améliorations immédiates. On le peut, nous l'avons souvent prouvé. Il s'agit pour cela de les aider intellectuellement par de vastes et populaires enseignements, et physiquement par de bonnes mesures d'organisation industrielle. Les voies sont toutes trouvées, les moyens sont dans les mains du gouvernement, et c'est encore une chose bien démontrée.

Il y a des faits d'actualité qui exigent maintenant des solutions, pour lesquels on ne trouverait pas d'issue par les voies de liberté; c'est au contraire par des voies d'organisation qu'on pourrait y arriver.

M. Berville n'a pas osé se placer sur ce terrain d'un essor nouveau à donner à l'activité des classes ouvrières, d'une évolution à faire dans le sens de leurs intérêts; aussi n'a-t-il que timidement esquissé les causes de l'affaiblissement du pouvoir.

M. de Tocqueville s'est montré moins réservé que M. Berville dans la description du malaise social qui mine la France, sans toutefois mieux indiquer que son collègue les moyens de modifier la situation.

### CONSEILS-GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE, DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE.

(3<sup>e</sup> article.)

Après un long silence qui indique assez combien leur composition répond mal au but de leur création, les trois conseils viennent de clore leur session par un vote sur l'introduction des bestiaux étrangers. Il est impossible de n'être pas frappé de l'anomalie qui existe entre les votes des trois conseils; on le voit assez évidemment, représentants d'intérêts divers, ils ont pris pour devise ce triste mot : CHACUN POUR SOI ! Il semble vraiment qu'il ne s'agisse pas de la France entière, mais d'une seule branche de l'industrie nationale; on dirait que la protection accordée à cette branche doit être fatale aux autres. L'examen des votes fera comprendre toute notre pensée et indiquera suffisamment combien est déplorable ce fractionnement des intérêts généraux du pays.

Depuis plusieurs années la question de l'introduction des bestiaux étrangers est agitée, controversée dans la presse; les opinions doivent être formées, et assurément la solution serait facile si tous ceux qui la cherchent se préoccupaient un peu plus des intérêts de toute la population, un peu moins des intérêts particuliers de telle ou telle classe. La loi de 1822 a porté un coup fatal à la petite propriété qui a besoin de se procurer à bas prix des bœufs maigres qu'elle emploie pendant quelques années à l'agriculture, au travail dans lequel ils se développent, qu'elle engraisse ensuite et qu'elle livre à la consommation. Cette loi, toute dans l'intérêt de la grande propriété, a eu pour résultat de faire augmenter considérablement le prix des fermages, et par suite d'élever successivement, par une progression rapide, le prix de la viande qui est d'une impérieuse nécessité pour les classes ouvrières. On a compris qu'il y avait de l'inhumanité à priver d'une nourriture substantielle les travailleurs qui ont besoin de réhabiliter leurs forces affaiblies par de rudes labeurs; on a compris que plus le droit était élevé, plus le prix était grand, moins on pouvait satisfaire ce besoin impérieux de tous les jours; et il résulte en effet de tous les tableaux comparés entre le prix des subsistances et de la consommation que plus le premier s'élève, plus la seconde décroît. Ce fait est patent et forme aujourd'hui la base de tous les sages systèmes d'économie. Comment donc arrive-t-il qu'il soit méconnu par les conseils auxquels le pouvoir exécutif demande des avis qui doivent le guider, lui servir de mesure et de règle dans les propositions qu'il fera au pouvoir législatif? Nous le répétons, c'est que les enseignements de l'expérience sont négligés, mis en oubli; c'est que les intérêts privés, toujours actifs, toujours intrigués,

prédominent les intérêts publics et parlent plus haut qu'eux. Cette fatale tendance, nous l'avons déjà observée et signalée à la session dernière, dans la question des douanes où le pouvoir se montra plus libéral que la chambre des députés. Le vieux système des prohibitions trouve encore parmi les intéressés de chauds partisans qui le défendent contre la raison publique. Est-il destiné à subsister long-temps encore au profit de quelques-uns, au détriment du plus grand nombre? Nous le craignons en voyant le peu d'harmonie qui règne dans les avis qui sont émis sur des questions que l'opinion publique a depuis long-temps résolues.

Les conseils ont voté séparément sur la question des bestiaux. On sait que les bœufs étrangers sont frappés d'un droit de 55 fr. par tête. Le conseil-général du commerce a adopté la substitution du droit au poids au droit par tête et a demandé que la taxe fût de 5 centimes par kilogramme. Le conseil-général des manufactures s'est prononcé pour le même mode de perception; mais il a fixé le droit à 10 centimes par kilogramme. Le conseil-général de l'agriculture a émis le vœu que la perception fût continuée telle qu'elle est aujourd'hui. Ainsi donc, on le voit, trois conseils, trois opinions opposées qui prennent leur source dans les intérêts divers que ces conseils représentent. S'il en traitait dans notre sujet de comparer ces votes avec des votes exprimés sur d'autres matières, on verrait que les conseils sont fidèles aux maximes émises dans la fameuse enquête commerciale où chacun demanda le dégrèvement des produits qui n'avaient pas de rapport à ceux de sa profession et le maintien de la prohibition sur les objets de son industrie. Ainsi chacun trouvait qu'il était de l'intérêt général de faire baisser le prix des objets qu'il ne fabriquait pas, et s'appuyait encore sur l'intérêt général qui voilait son intérêt privé pour demander le *statu quo* relativement à ses produits.

Mais examinons quels seraient les résultats des vœux émis par les conseils si la loi qui interviendra, nous l'espérons, consacre l'un de ces systèmes. Conserver le *statu quo* selon les vœux du conseil-général de l'agriculture, c'est perpétuer le mal contre lequel les plaintes s'élèvent de toutes parts; c'est maintenir, au profit de quelques éleveurs, un privilège excessif qui nuit essentiellement à l'immense majorité de la population; c'est condamner à de dures privations les ouvriers des villes, les travailleurs des campagnes. Les chiffres officiels prouvent avec la plus grande évidence que la production en France ne répond pas, à beaucoup près, aux besoins de la population, et que le prix de la viande augmente constamment. La population s'accroît chaque année avec rapidité, et en supposant que la production des bestiaux grandisse aussi, ce qui est loin d'être constaté, tout prouve que son augmentation ne serait pas en proportion de celle qui se manifeste dans la population. Mais cette augmentation, si elle doit se produire un jour, n'existe pas encore, puisque nous avions en 1840 64,000 bœufs de moins qu'en 1830, puisqu'en 1840 la consommation de la viande a été de 7/10 de moins qu'en 1830. Dans cette situation qui résulte de documents officiels, maintenir le droit de 55 f. sur les bœufs, ce serait déclarer qu'on ne veut rien faire dans l'intérêt des masses, ce serait les sacrifier, ouvriers, agriculteurs, petits propriétaires, à quelques privilégiés.

Substituer le droit au poids au droit par tête serait sans contredit une grande amélioration, mais à la condition que le droit serait extrêmement modéré, sinon il n'y aurait pas d'amélioration. On va le comprendre. Les bestiaux étrangers introduits en France sont de deux sortes : les bœufs maigres destinés d'abord au travail et ensuite à l'engrais; les bœufs gras immédiatement destinés à la boucherie. Les premiers sont généralement de grande race, parce que les bœufs de grande race rendent à l'agriculture beaucoup plus de services que les bœufs de petite taille; leur poids, bien qu'ils soient maigres, est donc encore considérable, et si le droit était fixé à 10 centimes par kilogramme, il est à présumer

## FEUILLETON DU CENSEUR.

### LA ROSE DES ALPES (1).

Dans une des lettres immortelles de l'amant de Julie se trouve la description de cette partie de la Suisse que l'élévation de ses montagnes et la nature de son territoire ont fait appeler le Haut-Valais. Certes, nous aurions mauvaise grâce à vouloir ajouter quelque chose aux pages si poétiques, si vraies, si noblement touchantes, écrites par ce grand maître sur la magnificence de cette contrée; nos couleurs seraient bien pâles et nos paroles bien froides en présence d'une peinture aussi éclatante et d'un éloge aussi éloquent. Nous nous garderons donc d'encourir le ridicule d'une telle prétention; mais le lecteur nous pardonnera si, après l'avoir renvoyé à cette admirable lettre, nous entrons parfois dans quelques détails sur les lieux où s'est passée notre histoire, lesquels ne forment qu'une faible partie du pays décrit par Rousseau et sont à peine indiqués dans son ouvrage.

La ville de Brig est assise sur le flanc septentrional du Simplon et entourée de tous côtés des plus hautes montagnes formées par la chaîne des Alpes. Cette capitale du Haut-Valais, bâtie à quelques lieues de la source du Rhône, ferme la vallée par où s'échappe ce torrent vagabond dont les eaux bourbeuses n'ont pas encore purifié leur limon dans la piscine du lac de Genève, et ne doivent mériter que plus tard le nom de fleuve. Cette vallée, déjà fort étroite à Sainte-Maurice, va toujours en se resserrant, et lorsqu'on a passé Brig, toute trace de plaine a disparu, et les maisons, placées au sommet des rochers les plus hauts, ressemblent bien plus à des repaires d'animaux sauvages qu'à des habitations humaines.

Brig est une fort petite ville, chétive et mal bâtie. Cependant, à voir de loin les pointes aiguës et brillantes qui surmontent presque tous ses toits, à la multitude de ces minarets éclatants, à la profusion des tourelles décorées et brodées qui s'élèvent au-dessus de la plupart des édifices, on dirait que c'est une vaste cité renfermée dans ses murs la richesse et la civilisation; mais il n'en est rien. Quand vous avez traversé le pont de la Sartine, si vous entrez dans les rues de Brig, vous ne rencontrez presque partout que misère et paresse, ces deux fléaux qui sont engendrés l'un par l'autre. C'est que la nature, qui s'est montrée si prodigue envers ce

pays de tous les genres de beauté, semble n'avoir rien voulu faire pour l'intelligence des hommes qui l'habitent; ils restent même insensibles devant les prodigieux spectacles qui se déroulent perpétuellement à leurs yeux. Aussi les nombreux équipages qui sillonnent la route du Simplon passent-ils dédaigneusement devant les portes de la ville, et, tournant à droite, s'enfoncent rapidement dans les sinuosités de la montagne que le génie de Napoléon a tenté d'aplanir.

Vers le milieu du mois de septembre 1829, par une belle et chaude journée, une chaise de poste attelée de quatre chevaux vigoureux parcourait au grand galop la route du Haut-Valais, qui côtoie les bords escarpés du Rhône, et dont les contours suivent à peu près les sinuosités du fleuve. A la richesse confortable et lourde de cet équipage, il était aisé de reconnaître qu'il appartenait à une famille anglaise. Le fond de la voiture était seul occupé par deux personnes qui paraissaient donner peu d'attention aux divers accidents du paysage que la rapidité de la course multipliait devant eux.

Arrivée devant le pont de la Sartine, où se fait la jonction de deux routes, la chaise de poste franchit lentement le dos escarpé de la chaussée, puis, étant parvenue au milieu du pont, elle reprit son élan de galop; mais, au lieu de tourner à droite, comme la plupart des voitures qui parcourent cette contrée pour se rendre à Milan, elle suivit la ligne droite et s'arrêta quelques minutes après au centre de la ville.

C'est une bonne fortune pour les pauvres hôteleries de la capitale du Haut-Valais que l'arrivée d'une chaise de poste, surtout quand elle appartient à des Anglais. Il paraît que, depuis Sterne, les Anglais se sont fait une réputation de générosité dans leurs voyages, ce qui les rend un objet de convoitise pour tous les aubergistes de l'Europe, et ce dont ils se montrent assez fiers, sans être toujours à la hauteur de leur réputation. Aussi tout le matériel vivant de l'hôtel de la poste fut-il bientôt sur pied pour recevoir les voyageurs; ce matériel se composait au juste de trois personnes qui entourèrent aussitôt la voiture.

Un homme descendit d'abord. Au premier coup d'œil on eût pu le prendre pour un vieillard, car ses cheveux étaient tout-à-fait blancs et des rides profondes sillonnaient son visage; mais sa démarche encore fort assurée et la rectitude de sa taille lui donnaient l'apparence d'un homme qui atteint tout au plus sa cinquantième année. Il tendit les bras à une jeune personne dont il ne fut possible d'apercevoir que la robe et le chapeau, tant elle se glissa légèrement de la voiture dans la cour et de la cour à son appartement, collée avec grâce au bras de son compagnon de voyage.

Les chevaux furent dételés immédiatement, et la chaise de poste, qui tout-à-l'heure roulait encore si rapidement sur la poussière granitique de la grande route, resta inerte et béante au milieu de la cour, allongeant son timon courbé et couvert encore de l'écume des chevaux.

Au bout d'une heure, sir Arthur Butler, le touriste britannique, promenait dans les rues de Brig; mais, ne rencontrant que des femmes gâtées et des enfants crétiens, il termina bien vite sa promenade et rentra dans son hôtel. Il ne put dissimuler un geste de dépit en retrouvant sa fille pensive et mélancolique, et il s'écria brusquement :

— Eh bien ! Lucy, toujours triste, toujours rêveuse ! Ta pensée est encore à ces chimères, à ces fantômes que je croyais évanouis à jamais !

— Je vous en conjure, mon père, ne parlons plus du passé, dit faiblement Lucy.

— Eh ! il faut bien que j'en parle, puisque tu y rêves toujours.

— Quoi donc vous fait supposer que j'y pense encore ?

— Toute ta conduite avec moi. Tu as perdu ta gaieté; tu ne me parles qu'à regret; tu n'as aucune expansion avec ton père, qui n'aime que toi seule au monde ! Tu me boudes. Tout ce que j'invente pour te distraire est inutile; tu es devenue indifférente à tout, excepté... Ah ! tu l'aimes toujours, et moi... moi, tu ne m'aimes plus !

— Mon père !

— Allons, reprit vivement sir Arthur, comme effrayé de la pâleur de sa fille, et saisissant sa main, il est temps de se faire une raison, mon enfant. Un mari ! eh ! bon Dieu ! nous te trouverons quelque chose de mieux que ce petit Français, fat et volage comme ils le sont tous ; c'est entendu, n'est-ce pas ? n'en parlons plus.

Et, sans attendre l'effet de sa brillante péroraison, sir Arthur tourna lestement les talons, et, enchanté de sa philosophie paternelle, il alla s'occuper, en bon et loyal Anglais, des préparatifs de son festin montagnard. A dix heures du soir il s'endormait du sommeil des gastronomes, et l'eau-de-vie et le rhum le bercèrent de rêves d'or jusqu'au matin.

A la même heure, Lucy, catholique comme sa mère, s'agenouillait devant un petit médaillon de la Vierge. La prière rendit à son cœur le calme et la sérénité, et quand elle se fut endormie, ange, elle ne rêva qu'aux anges et à Dieu.

Le lendemain, sir Arthur et sa fille se dirigèrent vers les glaciers de Nathens.

Lucy marchait silencieuse, au bras de son père, qui exprimait bruyamment son enthousiasme et son admiration. Elle contemplait avec recueillement cette belle nature qui se déployait devant elle dans toute sa gloire

que le dégrèvement serait fort petit même s'il y avait dégrèvement. Nous avons à plusieurs reprises établi que le poids moyen des bœufs consommés à Lyon était de 325 kilogrammes de viande nette, ce qui suppose un poids brut de 540 kilogrammes au rendement de 60 0/0. Si nous admettons que le poids moyen des bœufs venus de l'étranger pour la boucherie soit le même que celui des bœufs abattus à Lyon, il en résulterait, si le droit était fixé à 10 centimes le kilogramme, que, loin d'y avoir dégrèvement, il y aurait augmentation, puisque, dans ce cas, le droit actuel de 55 f. serait porté à 59 f. 40 c., décime compris. Il est donc évident que, pour que la substitution du droit au poids au droit par tête puisse avoir un effet réel, un résultat favorable, il faut que le droit soit fixé à 5 centimes par kilogramme. A cette condition seulement, le pays peut espérer quelques améliorations. Les chambres seront bientôt saisies de cette question si importante; nous reprendrons à cette époque la discussion.

## Paris, le 19 janvier 1842.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La chambre des députés a clos, à la fin de sa séance d'hier, la discussion générale de l'adresse. Personne ne s'est opposé à cette clôture, et cela ne nous surprend pas. Etre condamné à écouter pendant deux jours des discours écrits et des orateurs comme MM. de Lagrange, Fould, Lestiboudis et Liadières, cela est au-dessus des forces de beaucoup de monde. La discussion véritable s'engagera seulement aujourd'hui, et nous n'avons pas besoin de dire qu'elle offrira plus d'intérêt qu'elle n'en a eu dans les deux séances d'hier et d'avant-hier.

Toute l'imprimerie de Paris est en émoi. Les principaux imprimeurs se sont, assure-t-on, réunis pour examiner la situation de complicité permanente qu'on veut leur faire. La question, en effet, est des plus graves pour eux d'abord, pour les écrivains ensuite. C'est le rétablissement de la censure, avec le courage de moins et la persécution de plus.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JANVIER.

Avant l'ouverture, on a beaucoup demandé à 79 15; mais les premiers cours du parquet a été 79 10.

Après l'ouverture, on a coté 79 55 au parquet, et dans la coulisse on a fait 79 17 1/2; mais il y a eu des ventes, et la rente est tombée à 79 et a fermé à 79 05.

Cinq 0/0, 117 80.—Quatre et demi 0/0, 107 25.—Quatre 0/0, 000 00.—Trois 0/0, 78 90.—Banque, 3370 00.—Obligations de Paris, 1277 50.—Naples, 107 75.— Dette active d'Espagne, 25 1/4.—Etats-Romains, 104 1/4.—Cinq 0/0 belge, 104 8/4.—Trois 0/0 belge, 72 25.—Banque belge, 780 00.—Caisse Lafitte, 0000 00, 000 00.—Emprunt de 1841, 79 45.

## Chambre des Députés.

Fin de la séance du 18 janvier.

**M. LIADIÈRES** : Je me porte ici le défenseur et le défenseur énergique du cabinet actuel, parce qu'il a rendu d'immenses services au pays.

Quand il a pris les affaires, l'esprit révolutionnaire se développait partout d'une manière effrayante; la guerre elle-même était imminente. Le ministère du 29 octobre paraît, et l'ordre est rétabli partout.

Je remercie le cabinet d'avoir tiré le pays de la situation critique où il se trouvait, et voilà pourquoi je le soutiens avec autant de conscience que d'énergie. Supposez, d'ailleurs, que le cabinet actuel soit renversé, qui le remplacera? Avez-vous une combinaison toute prête? Vous n'en avez aucune (interruption), et, pour vous le prouver, je demande à les passer en revue. Serait-ce le ministère du 1<sup>er</sup> mars, ce cabinet dans lequel M. Thiers était seul ministre? (Murmures.)

Ce cabinet est radicalement impossible: il voulait la guerre et nous voulons la paix; il voulait rester dans l'isolement armé, et nous sommes restés fort glorieusement, selon moi, dans le concert européen (murmures); il voulait enfin, malgré ses promesses et peut-être malgré lui, céder à l'influence de la gauche. (Oh! oh! — Interruption prolongée.)

Un membre du ministère du 1<sup>er</sup> mars, M. Jaubert, disait autrefois, dans son bon temps, qu'il ne voulait pas d'un ministère du centre gauche, parce qu'il céderait trop facilement à la gauche. Je suis de l'avis de M. Jaubert, voilà pourquoi je ne veux pas d'un nouveau ministère du 1<sup>er</sup> mars.

Est-ce un ministère du 12 mai que vous voulez? Sans doute j'honore les hommes qui ont fait partie de ce ministère; ils ont conduit les affaires avec prudence, mais on ne ressuscite pas les morts. (Rire général.) Reste le ministère du 15 avril. Le 15 avril ne peut pas reparaitre devant la chambre actuelle, parce qu'elle a été envoyée par les électeurs pour le renverser, et qu'elle n'a même pas voulu lui permettre de paraître.

On a parlé d'une réconciliation entre le 15 avril et le 1<sup>er</sup> mars. On a même fait des démarches pour cette réconciliation.

**M. THIERS**, vivement: Non! non!

**M. LIADIÈRES**: On lui promettait même le baptême de M. Odilon Barrot.

**M. BARROT**: Je n'ai jamais consenti à être parrain d'un pareil ministère.

et sa magnificence. L'air du matin colorait son teint habituellement pâle. Elle était charmante à voir avec ses cheveux bruns et ses grands yeux noirs, avec son éclatante blancheur, sa taille souple et élancée, et la douce et divine mélancolie répandue sur son front. Lucy était jolie comme une jolie Anglaise brune, c'est-à-dire que rien ne manquait à sa perfection, puisqu'elle avait encore la grâce, ce complément de la beauté, la grâce, si rare chez nos voisines d'outre-mer. Sans le voisinage un peu trop prosaïque de son père, on eût dit une blanche vision qui se détachait un instant des neiges éternelles pour rentrer bientôt dans les grottes mystérieuses dont elle était la divinité.

Sir Arthur et Lucy gravissaient la montagne de Nathans, qui s'élève en face du Simplon, où fut construite la fameuse route de Brig à Milan, serpentant à travers les précipices, les torrents, les cascades et les forêts séculaires. Quelle description pourrait donner une idée de l'impression produite sur l'âme par la vue soudaine de cet éblouissant tableau! Par-dessus la végétation la plus riche, au centre des masses de verdure, parmi les champs cultivés, se dressent comme par enchantement les croupes sauvages et blanchies de ces monts arides qui semblent être créés par Dieu pour imprimer à nos cœurs la pensée de sa toute-puissance et la certitude de notre néant.

Toute création procédant du génie de l'homme disparaît en face de cette émanation de la divinité. Le soleil, en laissant jouer ses rayons sur cette mer de glaces, prête aux objets des formes toujours variées, pleines d'élégance, de grandeur, de régularité. C'est là que tous les arts sont venus chercher leurs modèles; rien n'y manque. Ici les couleurs du prisme éclatent, brillantes et fugitives; à travers les immenses cristallisations de la glace et des neiges. C'est la palette que Dieu a donnée à la terre, enrichie de toutes les nuances qui tombent du soleil, étincelles de feu, larmes de diamant, gerbes éblouissantes. Ici l'architecture se déroule large, colossale, et présente à la vue d'innombrables monuments. Des villes tout entières apparaissent à la surface de l'Océan glacé, des temples grecs accompagnés de leurs périphtères sans fin, des églises gothiques avec leurs flèches et leurs statues assises sur des bases de neige plus solides que le marbre ou la pierre, et dont la durée est aussi ancienne que le monde. Là, tout est grandeur et poésie; l'homme seul et ses ouvrages paraissent petits en présence de cette œuvre de Dieu si haute et si sublime.

Devant ce spectacle merveilleux, sir Arthur avait fini par garder le silence comme sa fille. Bientôt son attention se tourna vers l'une de ces grottes de stalactites entourées de verdure qu'on trouve à chaque pas dans les Alpes, il quitta un instant le bras de Lucy et marcha rapidement du

**M. LIADIÈRES**: Vous voyez donc bien, messieurs, qu'aucune combinaison n'est prête et que personne ne peut songer à renverser le cabinet.

M. Liadières passe à la question du recensement. La légalité du mode de recensement, dit-il, a été attaquée par l'opposition, et cependant 80 conseillers-généraux sur 86 ont reconnu cette légalité. (Nombres dénégations à gauche.) Mais, en admettant même que le mode de recensement ne fût pas légal, il fallait inviter les citoyens à se pourvoir devant les chambres, et non pas les provoquer à fermer leurs portes et à résister à l'autorité.

**M. JOLY**: Je demande la parole.

**M. LIADIÈRES** abandonne le recensement et arrive aux propositions qui doivent être faites pour l'admission des capacités, l'extension des incompatibilités parlementaires, et pour que la presse devienne un peu plus libre qu'elle ne l'est pas, ce dont il ne voit pas, dit-il, la nécessité. (On rit aux centres.)

Il déclare qu'il repoussera plus tard ces propositions.

L'orateur revient à la question extérieure, et dit que l'opposition veut encore embarrasser le cabinet avec les affaires d'Espagne; mais il est persuadé que, sur ce point comme sur tous les autres, le ministère saura se défendre et se justifier. Il se plaint de ce que l'opposition a exigé qu'on lui remit toutes les pièces relatives aux affaires d'Orient, afin d'y trouver, dit-il, que des taches avaient été faites à l'honneur de la France.

Non, Messieurs, s'écrie-t-il, la France n'a pas été outragée, elle n'a pas perdu son rang parmi les nations. Nous sommes encore les premiers par les armes. Qu'on pense à nos succès en Afrique.

Que tous les bons citoyens s'unissent pour donner du repos à la France; cela vaut mieux que de s'unir pour des réformes électorales ou parlementaires inspirées par une manie loyale mais dangereuse. Je vote pour l'adresse.

**M. JAUBERT** a la parole pour un fait personnel.

Messieurs, dit-il, je monte à la tribune pour m'y défendre; c'est la troisième fois que je suis mis en scène par l'honorable M. Liadières. (Rire général.) Je ne sais pas en vérité pourquoi il s'en prend ainsi à ma pauvre personne. Il vient de dire tout-à-l'heure que M. Thiers était à lui seul le ministère du 1<sup>er</sup> mars tout entier; mais alors qu'il me laisse donc tranquille. (Nouveaux rires.)

Messieurs, il y a certaines positions qui commandent la réserve, et M. Liadières, sans s'en douter, vient de fournir d'excellentes raisons pour faire prononcer de nouvelles incompatibilités. (Bravos à gauche.) Ces raisons, on les rappellera plus tard, et on les rappellera dans l'intérêt de la couronne.

**M. JOLY** repousse les attaques de M. Liadières à propos du recensement.

**M. DUGABÉ** a la parole contre le projet d'adresse.

L'honorable orateur de la droite renonce à parler des affaires d'Orient. Il n'y a, dit-il, qu'un homme qui puisse parler sur cette question, c'est M. Thiers; il n'y a qu'un homme qui puisse lui répondre, c'est M. le ministre des affaires étrangères.

L'orateur attaque le traité de la quadruple alliance. C'est ce traité qui a expulsé don Carlos et Marie-Christine. Il rappelle que, de ces deux personnalités, l'un languit à Bourges, privé du nécessaire, et l'autre est traité royalement à Paris. Il demande naïvement pourquoi cette différence?

**M. GUIZOT**, ministre des affaires étrangères: Toutes les questions que l'honorable membre vient d'indiquer seront abordées par le gouvernement dans le cours de cette discussion. Tous les éclaircissements que la chambre peut désirer seront donnés. Nous croyons avoir un intérêt de personnes à ce que toute la vérité soit connue, et sur les questions de l'intérieur, et sur les questions de l'extérieur.

Après un discours de M. Chegaray en faveur du projet de la commission, la chambre consultée prononce la clôture de la discussion générale.

La discussion des paragraphes est renvoyée à demain.

La séance est levée à six heures moins un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 19 janvier 1842.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

La discussion s'ouvre sur le premier paragraphe qui est ainsi conçu: « Les événements sur l'Orient ont excité notre juste sollicitude; les questions qu'ils ont fait naître ont atteint leur terme. Votre Majesté a conclu avec l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse, l'empereur de Russie et le sultan, une convention qui consacre la commune intention des puissances de maintenir la paix de l'Europe et de consolider le repos de l'empire ottoman. »

**M. GUIZOT** demande la parole et monte à la tribune. Pendant ce temps, M. Thiers va se placer auprès de M. Duvergier de Hauranne.

**M. GUIZOT** (mouvement d'attention): Après deux jours de débat, au point où il était parvenu, la chambre trouvera bon, je pense, que je supprime tout préambule, toute précaution oratoire, et que j'aie droit à la question.

Un mot seulement sur l'incident auquel a donné lieu le discours de M. Liadières. A cette occasion, M. Jaubert a parlé de moi, et de moi dans la coalition. L'année dernière, on m'avait aussi interpellé sur la part que j'avais prise à la coalition. L'intérêt de mes opinions et de mon parti me commandait alors le silence. J'y suis encore déterminé aujourd'hui par les mêmes considérations. M. Jaubert peut m'attaquer de nouveau sur ce sujet, si bon lui semble; je ne lui répondrai pas. Je laisse au temps le soin de dire lequel de nous a abandonné son camp et son drapeau. (Rires ironiques aux extrémités.)

M. Guizot aborde la question d'Orient; il en fait l'histoire en prenant pour point de départ la note du 8 octobre. Il donne lecture d'une dépêche adressée par lui le 10 novembre au consul-général de France à

Alexandrie, dépêche dans laquelle il dit que les seules chances qui restent au vice-roi de conserver son autorité en Egypte, c'est de cesser immédiatement toute résistance et de s'en rapporter à ce que les puissances décideront en sa faveur. La France, y est-il dit, ne fera pas la guerre pour la Syrie; si Mehemet-Ali veut jouer le tout pour le tout, la France le soutiendra pas.

Nous nous sommes attachés, dit M. Guizot, à apporter dans toutes nos relations avec le pacha comme avec les puissances une extrême franchise. Dès le principe, nous avons négocié pour obtenir pour le pacha un peu plus que l'Egypte; à cette époque, l'Angleterre s'y refusa, en déclarant qu'elle s'en tenait à l'entière exécution du traité du 15 juillet. Les événements se prononcèrent contre Mehemet-Ali; son armée fut battue et détruite en Syrie. Dès ce moment, la question devint toute égyptienne, et c'est sur ce terrain que les négociations durent être portées.

M. Guizot affirme que jamais le cabinet britannique n'a eu la pensée de s'établir en Syrie et d'y détruire l'autorité du vice-roi. Il lit les dépêches de M. Bourqueney, dans lesquelles celui-ci rend compte de ses entretiens avec lord Palmerston. Dans ses entretiens, lord Palmerston demandait l'évacuation de la Syrie et la reddition de la flotte. Il en faisait la condition de la concession de l'hérédité de l'Egypte; il croyait à la soumission de Mehemet-Ali, mais il réservait sa liberté d'action pour le cas où il ne se soumettrait pas.

C'est ici, dit M. Guizot, que commence la dissidence entre les puissances. Le 1<sup>er</sup> décembre, M. de Saint-Aulaire écrivait de Vienne qu'on y était vivement préoccupé de la crainte que l'existence de l'Egypte ne fût compromise, que M. de Metternich était parfaitement d'avis de la conservation de l'Egypte sous la domination de Mehemet-Ali. « Assurez M. Guizot, disait M. de Metternich, que nous agirons dans ce sens. Assurez M. Guizot que nous ne laisserons pas attenter à l'existence de l'Egypte, et cela par égard pour la France. Dites à M. Guizot qu'il peut faire usage de cette déclaration vis-à-vis des chambres, que nous ne le démentirons pas. »

M. Guizot donne lecture de plusieurs autres dépêches d'ambassadeurs étrangers, dans lesquelles on déclare qu'il faut avoir des égards pour la France, parce que son ministère parle un langage plus convenable et suit une politique plus sage que le cabinet du 1<sup>er</sup> mars. (Murmures à gauche.)

Une voix: Ce n'est pas pour la France qu'on a eu des égards: c'est pour son ministère. (Oui! oui!)

**M. GUIZOT**: Depuis cinq mois, Messieurs, on dit que la France n'a été pour rien dans les avantages concédés au pacha; il nous sera permis de dire que c'est une calomnie. Oui, Messieurs, c'est par notre influence et sans menace que le but réel de la note du 8 octobre a été atteint. Aux centres: C'est vrai! Oui! oui! (Dénégations à gauche.)

M. Guizot rend compte des négociations qui eurent lieu pour régler la position du vice-roi vis-à-vis du sultan, après qu'on lui eut concédé l'hérédité; il rappelle le hattî-scheriff qui mettait cette hérédité à la merci de la Porte, en enlevant au pacha toutes les conditions qui pouvaient assurer son indépendance, en le privant de tout son pouvoir militaire et administratif.

A l'apparition de ce hattî-scheriff, dit M. Guizot, la France déclara que le vice-roi ne pouvait vivre à de pareilles conditions, que son hérédité en était compromise; qu'il lui fallait des conditions durables et qui lui permirent de vivre en paix avec le sultan. La France, toutefois, parapha le hattî-scheriff du 13 février, mais seulement pour montrer sa bonne foi et en se réservant de réclamer des modifications. Ces modifications ont été demandées, obtenues telles que le pacha lui-même les désirait, et un nouveau hattî-scheriff du 25 mai les a consacrées. Tout cela s'est fait à la sollicitation de la France et par son influence.

M. Guizot donne lecture de deux dépêches d'Alexandrie, du mois de juin et du mois d'août, dans lesquelles M. Cochelet exprime la satisfaction du pacha et sa reconnaissance pour la France.

Souvenez-vous, dit M. Guizot, que ce que vous aviez voulu, c'était assurer l'existence de l'établissement égyptien; vous l'avez obtenu. (Oh! oh!) Oui, la France a obtenu tout ce qu'il était possible d'obtenir par la voie de l'influence et par son poids en Europe. L'existence du pacha est aujourd'hui assurée d'une manière durable; c'est à nous, c'est à notre politique qu'il le doit. (Marques d'approbation aux centres.)

Les choses ainsi conduites, la question turco-égyptienne réglée, qu'avait à faire la France? Fallait-il que la France restât dans l'isolement? Cela ne se pouvait pas, messieurs; l'intérêt de la France lui commandait de faire entrer la Porte dans le droit public européen, et ce résultat a été obtenu par la convention du 13 juillet. C'est là un immense et utile résultat, et à ce prix la France ne doit pas regretter d'être rentrée dans le concert européen. Ce que nous avons fait, tout homme étranger aux préoccupations de l'esprit de parti l'eût fait à notre place dans des circonstances semblables.

Ce que l'on appelle le concert européen, c'est simplement l'esprit de paix entre toutes les grandes puissances de l'Europe. C'est à cette politique que depuis vingt-cinq ans l'Europe doit la paix; la Grèce et la Belgique lui doivent leur existence.

Il n'y a pour un pays sensé que trois politiques, les alliances, l'isolement et la bonne intelligence des nations les unes vis-à-vis des autres. Le temps des alliances est passé; je ne dis pas ceci pour l'Angleterre; je lui conserve, au contraire, une vive reconnaissance (oh! oh! murmures) pour ce qu'elle a fait pour la France, pour les sympathies qu'elle a manifestées à son gouvernement. Les alliances intimes n'existent plus; est-ce à dire qu'il faille exister dans l'isolement? Non, messieurs; il reste la politique de l'indépendance et de la bonne intelligence avec toutes les nations de l'Europe, c'est celle vers laquelle tous les peuples sensés et intelligents marchent aujourd'hui.

Si vous restez dans l'isolement, vous ressuscitez la coalition qui s'était formée contre vous; si vous contractez une alliance, vous coupez l'Europe

gouffre. Peu après, d'autres cris semblèrent remonter à la surface du glacier. Le guide se pencha; Edouard avertissait qu'il venait de détacher la corde, et qu'il allait à la découverte dans une galerie souterraine. De longs instants se succédèrent sans qu'on entendît aucun bruit. L'inquiétude commençait à gagner les compagnons d'Edouard; ils se reprochaient la facilité qu'ils avaient mise à se prêter à sa tentative, quand sa voix arriva de nouveau jusqu'à eux. La joie revint au cœur des jeunes gens qui avaient complètement oublié sir Arthur pour ne plus songer qu'au danger de leur camarade. Il était sauvé. La corde remonta lentement vers l'ouverture du glacier. Après des efforts inouïs, une tête d'homme parut à la surface. Les deux Français reculèrent d'étonnement; ce n'était point Edouard, c'était sir Arthur...

Alors seulement Lucy revenait à elle; ses yeux se rouvrirent, et elle se précipita dans les bras de son père.

Pendant qu'elle le tenait embrassé, immobile, toute en pleurs, et comme sortant d'un songe terrible, la corde remonta une seconde fois; tout-à-coup, portant ses regards autour d'elle, Lucy s'écria avec un effroi indicible:

— Et lui! grand Dieu! lui!

— Le voilà, sauvé comme moi, dit sir Arthur en se jetant au cou d'Edouard qui sortait de l'abîme.

Lucy, dans le ravissement et l'extase, joignait les mains et remerciait Dieu.

Mais l'Anglais repoussa soudainement son sauveur qu'il venait seulement de reconnaître. Lucy se jeta entre son père et Edouard, et elle glissa dans la main de celui-ci une petite rose blanche des Alpes qu'elle avait détachée de son sein.

— Mon père! mon père! s'écria-t-elle suppliante, il vous a sauvé!

Les yeux de sir Arthur flamboyaient; il serrait avec rage ses poings sur sa poitrine, sans prononcer une parole; puis, comme poussé par une force irrésistible, il entraîna sa fille du côté de Brig...

Quelques heures après, sa chaise de poste roulait sur la grande route de Milan.

Voici en peu de mots l'explication de cette scène étrange: M. de Fernelle, le père d'Edouard, avait été prisonnier en Angleterre pendant les dernières années de l'Empire. Une liaison assez intime s'était bientôt établie entre lui et sir Arthur Butler.

En 1828, M. de Fernelle conduisit son fils à Londres, et il le présenta à son ancien ami. Edouard ne tarda pas à ressentir une vive passion pour la fille de sir Arthur, et il demanda sa main; l'Anglais refusa. Il prépa-

en deux : vous mettez d'un côté les états despotiques, de l'autre les états constitutionnels. Croyez-moi, restez libres de vos actions; vivez en bonne intelligence avec l'Europe, votre indépendance en sera plus sûre et mieux établie.

M. le ministre des affaires étrangères demande à prendre un peu de repos. La séance est suspendue.

M. Guizot : Je voudrais terminer ici ce débat, car j'ai traité complètement la question spéciale qui m'a fait monter. Il me semble que j'ai tout dit; mais il y a une autre question qui me tient au cœur: c'est ce qu'on appelle l'abaissement de mon pays, le défaut de dignité dans sa politique. (Mouvement. — Chut! chut!) J'ai peu de goût pour ces conversations universelles, illimitées, qu'on recommence sans cesse; cependant, puisque au bout de ces conversations il y a sans cesse ces mots d'abaissement continu, j'y répondrai en disant qu'il n'est pas vrai que depuis 1830 la France soit abaissée, et qu'elle ait perdu de sa dignité en Europe. Depuis 1830, la France n'a pas abandonné la cause des peuples; elle n'en a trahi aucun. Aucun événement en Europe ne s'est produit avec le caractère de notre révolution: cependant, les événements qui se sont produits, nous les avons soutenus pour les faire réussir. Nous avons prêté appui à la Belgique et à l'Espagne; nous les aidons encore tous les jours de nos conseils et de notre influence. On m'objectera la Pologne et l'Italie; je crois qu'il est de la sagesse des bons citoyens de n'en pas parler. Je suis tout disposé à recommencer cette discussion, mais je ne la crois pas utile, et je ne la provoquerai pas. (Mouvements en sens divers.)

M. Guizot parle de Montevideo, de Buenos-Ayres; il dit que partout où la France s'est portée elle a mis dans la balance le poids de ses armées, et que ses succès ont donné un démenti à ces reproches d'abaissement qui sont adressés au gouvernement; il cite et exalte nos conquêtes d'Afrique. C'est un grand fait, un fait destiné à accroître beaucoup un jour notre influence en Europe, et je regarde comme un immense avantage, dit M. Guizot, de pouvoir enfin déclarer à cette tribune que le gouvernement qui a le plus long-temps témoigné sa jalousie au sujet de notre agrandissement territorial en Afrique a renoncé à ses sentiments.

M. Guizot donne lecture d'une dépêche de M. de Saint-Aulaire dans laquelle celui-ci rend compte d'une conversation de lord Aberdeen, où celui-ci reconnaît comme un fait accompli et désormais incontestable notre établissement en Afrique.

M. Guizot répudie l'abus de la force qui ne suffit pas pour mesurer la dignité d'un grand pays. On parle beaucoup de la politique de la Révolution et de l'Empire. Ne vous y trompez pas, c'est pour avoir méconnu le respect du droit qu'ils ont imposé à leur pays de telles souffrances et de tels sacrifices que le pays n'a pu les supporter. Ce sera un éternel honneur pour nous, pour notre gouvernement, d'avoir respecté le droit des nations. Nous grandissons par les lois régulières et morales, et on voudrait nous ramener dans les voies d'une politique agressive; c'est méconnaître toutes les conditions de notre grandeur en Europe; c'est nous conduire par une ornière à un abîme; c'est méconnaître la grande pensée de 89. Les luttes de la Révolution et de l'Empire ont été des déviations de cette pensée; de la Révolution et de l'Empire ont été des déviations de cette pensée; c'est nous qui voulons y ramener la France. Paix et liberté, c'était là le vœu de nos pères, c'est aussi le nôtre, (Rires et murmures aux extrémités.) C'est la vraie devise de la France. (Nouveaux rires. — Allons donc!) C'était la devise d'un honnête homme, M. Charles Comte; il l'avait prise pour épigraphe du *Censeur européen*.

La séance continue.

#### On lit dans le *Siècle* :

M. Perrée, directeur-gérant du *Siècle*, a été condamné par la chambre des pairs, jugeant dans sa propre cause, à un mois de prison et dix mille francs d'amende. Il n'a point tenu à un grand nombre de membres de cette assemblée que la peine personnelle ne fût élevée à une année d'emprisonnement. Les chambres de la restauration, même lorsqu'elles étaient gravement insultées, ne se montraient pas si sévères.

La dignité de la patrie gagnera beaucoup, sans doute, à cette condamnation. C'est une consolation pour nous, qui ne voudrions pas que la France eût jamais à souffrir de la décadence et de l'affaiblissement des pouvoirs publics.

Nous nous étonnons, toutefois, que lorsqu'il s'agissait pour un corps politique, non de se venger, mais de prouver sa puissance, il n'ait pas choisi un de ces deux moyens : ou de fermer les yeux sur une offense que le public lui-même n'avait pas aperçue, ou d'en poursuivre la complète réparation. Nous savons bien quels motifs ont tour à tour poussé et retenu le ministère. Nous avons plus de peine à nous rendre compte de la résolution de la chambre des pairs. Quoi qu'il en soit, si elle a toute la force comme elle a tous les droits d'un pouvoir politique, qu'elle le prouve désormais par ses actes. Alors nous ne nous souviendrons plus de ses arrêts.

#### On écrit de Genève, le 13 janvier :

« Hier soir, la commission s'est réunie pour la seconde fois. La discussion continue à y être calme et même un peu monotone. Les lieux-communs constitutionnels les plus démocratiques y passent avec facilité, pourvu qu'ils ne sortent pas du cercle des généralités; mais, dès qu'on s'approche d'une application qui pourrait dérangier les vieilles habitudes, on voit se dresser une opposition formidable. Le principe posé que tous les corps d'état n'exercent le pouvoir que par délégation du peuple a été ajourné, parce que, dans la rédaction proposée, on laissait prévoir quel-

rait depuis long-temps un riche mariage pour Lucy, et il fut si net, si prompt dans son refus, qu'il choqua profondément la susceptibilité de M. de Fernelle. Une discussion s'ensuivit, et les termes en devinrent si vifs, si injurieux de la part de sir Arthur, que les Français le provoqua. Un duel eut lieu. Les adversaires, anciens militaires tous deux, se battirent à l'épée; sir Arthur fut légèrement atteint au bras, et les témoins arrêtèrent le combat, mais sans pouvoir réconcilier les combattants. Le lendemain, M. de Fernelle et son fils quittaient l'Angleterre.

Peu de jours après ce duel, le jeune homme auquel sir Arthur pensait pour sa fille mourut, et l'Anglais, désespéré, voyant ses projets évanouis et Lucy en proie à la tristesse depuis le départ d'Edouard, se détermina à voyager. Mais les voyages ne dissipèrent pas la tristesse de Lucy et n'arrachèrent pas du cœur de son père la haine qu'il portait à M. de Fernelle. Avec la logique de sa colère superstitieuse, il en était venu à considérer l'intervention de ce Français dans ses projets d'avenir comme la cause de leur écroulement. Il l'accusait de la mort du gendre qu'il avait rêvé. Telles étaient les dispositions de sir Arthur avant qu'il fût sauvé par Edouard. Nous venons de voir que le dévouement de ce jeune homme ne les avait pas changées.

Voilà donc Lucy et son père sur la route de Milan. Pâle, souffrante, à la suite de tant d'émotions, elle ne regardait plus les tableaux grandioses que les Alpes déroulaient devant elle; son cœur était resté sur la montagne de Nathers. Quant à sir Arthur, il gardait un silence farouche. Lucy le contemplait mélancoliquement et avec une douce pitié, quand il s'écria :

— Eh bien ! vous voilà heureuse, Lucy !

— Heureuse de vous voir sauvé.

— Non, mais de l'avoir retrouvé !... Vous lui avez parlé, n'est-ce pas ?

— Vous m'avez maudit ensemble ?... C'est bien, c'est bien ! vous avez rouvert mes blessures qui saignaient encore... vous êtes heureuse !

Lucy restait pétrifiée. Sir Arthur continua :

— Eh ! que vous importe ma vie sans son amour ! il est tout pour vous !

— Je ne vous suis rien maintenant... Vous n'avez qu'une espérance... Jamais ! jamais !

— Oh ! s'écria Lucy, fondant en larmes et embrassant les mains de son père, oh ! pourquoi me parler ainsi ? Tout mon bonheur, toute ma joie, c'est que vous êtes sauvé !

Après un moment de silence, sir Arthur reprit d'une voix grave et sombre, et comme se parlant à lui-même :

— J'avais une fille, elle se nommait Lucy, elle était noble et belle; c'était mon orgueil et mon amour. Je la vois encore toute petite et toute blanche; elle me rappelait les traits de sa pauvre mère; elle jouait innocente et pure sur la pelouse du parc, elle grandissait, elle était douce comme les langes... Je n'ai plus d'enfant ! je n'ai plus d'enfant !

— Mon père, regarde-moi, s'écria Lucy désespérée; c'est ta fille, ta fille

ques applications, comme celle du jury, par exemple; il est vrai qu'il est convenu qu'on y reviendra. La question de Vétat des citoyens a soulevé des débats qui ne sont pas achevés, et dans lesquels il y a eu de bonnes explications, mais point d'autre résultat qu'à peu près le maintien du chaos où l'on se trouve à présent sur cette matière. On se croirait au conseil représentatif. »

On écrit de Turin qu'à l'occasion du prochain mariage du prince royal, il sera accordé une amnistie pleine et entière aux condamnés politiques. Le bruit court que le ministre des affaires extérieures se retire pour cause de santé; on lui désigne pour successeur le marquis de Brignolles, actuellement ambassadeur à Paris. On dit aussi que le marquis Doria, consul-général à Lyon, sera prochainement appelé à un poste diplomatique important.

#### On lit dans le *Journal de Genève* :

L'élection de la commission n'est point de nature à satisfaire pleinement les amis du progrès. Nous y voyons figurer beaucoup de membres connus par leur attachement à la constitution de 1814; mais nous n'y trouvons point MM. Gide, Gentin, Viridet, Baumgartner et d'autres députés amis du progrès, ni MM. Prévost-Cayla, Macaire, Prévost-Martin, Massé, Cramer, Empeyta, hommes capables et modérés, dont les lumières et l'expérience auraient été, pour cette œuvre importante, de première utilité.

Est-ce à dire pour cela que nous craignons de voir sortir de cette commission la charte de 1814 seulement modifiée, replâtrée et badigeonnée à neuf ?

Non, sans doute, car en comptant bien nous y trouvons, outre cinq *Trois-Mars*, onze ou douze hommes qui ont toujours manifesté des tendances progressives, et chez lesquels nous ne pouvons supposer l'intention de conserver ce qu'ils ont tant de fois combattu.

Que la commission réponde à la confiance que nous avons en elle, prise dans son ensemble. Qu'elle ne s'en rapporte pas au *Fédéral*, s'écriant avec imprudence :

« Nous ne saurions admettre la prétention de régler toutes les questions en invoquant un prétendu engagement, résultat implicite du 22 novembre. »

Cet engagement existe, il est solennel et sacré; le mot *constituante* signifiait ce jour-là : *réforme complète des institutions politiques, extinction des abus, satisfaction de tous les intérêts nationaux, juste et large application du principe démocratique*. Il faut avoir perdu toute pudeur ou être frappé de démence pour oser dire le contraire. C'est assimiler le peuple genevois à un propriétaire insensé faisant raser une maison qui ne lui convient plus pour laisser à l'arbitraire d'architectes le soin de lui en rebâtir une neuve, à leur guise, et même, si cela leur plaît, toute pareille à celle dont il a ordonné la démolition.

Le conseil-général de l'agriculture, dans sa séance de samedi dernier, a traité la question des terres vaines et vagues des cinq départements de l'ancienne province de Bretagne. Sur la proposition et les développements de M. Rieffel, le conseil demande, à l'unanimité, que le gouvernement présente aux chambres, dans la session de 1842, un projet de loi sur cette importante matière.

### Chronique.

#### LYON.

##### On lit dans le *Courrier de Lyon* :

« Un espace non pavé existe encore devant une maison de la rue Sainte-Hélène qui avait été reculée il y a quelques mois; nous ne savons si c'est dans la prévision de nouveaux travaux ou de l'établissement d'un trottoir, toujours est-il que cet endroit est dangereux pour les voitures qui circulent pendant la nuit. Avant-hier au soir, M. le procureur-général avait réuni dans son hôtel une brillante société; plusieurs équipages, en se rencontrant dans l'endroit que nous venons d'indiquer, ont manqué verser au moment où ils abandonnaient la chaussée. »

Nous sommes persuadés que l'autorité s'empressera de faire droit à la requête des équipages, et nous joignons volontiers notre voix à celle du *Courrier* pour qu'il en arrive ainsi. Seulement nous ferons remarquer que nos administrateurs font faire anti-chambre beaucoup trop long-temps aux humbles suppliques des piétons qui, — la publicité locale est là pour l'attester, — sont beaucoup trop exposés, en courant les mêmes risques, à tomber dans les mares de boue qui décorent notre cité et à se heurter à chaque instant contre les obstacles de toute nature qui se rencontrent sur leur chemin.

Ceci nous rappelle qu'un jour l'un de nos administrateurs, avisant de son lorgnon sur les quais de la Saône quelques enseignes qui lui paraissaient braver le décret municipal, rencontra sous ses pas l'attache d'un bateau qui le fit trébucher et lui fit cruellement éprouver les inconvénients de la malpropreté de nos rues et de nos quais. Aussi le lendemain ne vit-on plus de cordes sur le quai. Ne

serait-il pas à désirer que nos magistrats déployassent pour tout la même activité ?

— Conformément aux dispositions de la circulaire de M. le ministre de la marine et des colonies, le concours de 1842 est ouvert pour l'admission à l'école navale établie en rade de Brest sur le vaisseau le *Borda*.

Les jeunes gens qui désirent concourir peuvent se faire inscrire, jusqu'au 1<sup>er</sup> juin prochain, au secrétariat-général de la préfecture du Rhône.

Les candidats doivent produire pour leur inscription :

- 1<sup>o</sup> Un acte de naissance justifiant leur qualité de Français;
- 2<sup>o</sup> Un certificat de vaccine ou de petite-vérole et de bonne constitution;
- 3<sup>o</sup> Une obligation souscrite par les parents de payer la pension annuelle de 700 fr.;
- 4<sup>o</sup> Et une seconde obligation de fournir le trousseau.

Les personnes qui désireront de plus amples renseignements pourront consulter le prospectus, soit au secrétariat-général de la préfecture, soit à la sous-préfecture de Villefranche, soit à la mairie de Lyon où le programme de l'examen est déposé.

— Un avis de la commission de la société des Amis des Arts affichée hier annonce au public que l'exposition de cette société, ouverte au palais Saint-Pierre, sera close le dimanche 23 courant. C'est un avis aux retardataires.

— M. le maire vient de faire afficher un avis sur la formation et la révision des listes de recensement.

— Des plaintes étant parvenues à l'autorité sur la présence d'un certain nombre de chiens errants dans divers quartiers de la ville, et sur les dangers qu'ils peuvent faire naître, une ordonnance vient d'être affichée qui prévient les propriétaires de chiens que du poison sera répandu dans toute la ville, à partir du 22 janvier au 23 février, et qu'ils aient à prendre les mesures d'usage.

— Un des journaux du Midi rapporte que la police de la petite ville d'Alais (Gard) vient de soumettre le lait que l'on apporte de la campagne à des vérifications quotidiennes, au moyen d'une éprouvette qui permet d'apprécier la quantité de matières étrangères que ce liquide contient.

C'est là une mesure qui n'est point sans intérêt pour la santé publique, car souvent les ingrédients dont on mélange le lait pour lui donner de l'éclat ou de la consistance peuvent avoir des propriétés nuisibles. A cet inconvénient grave se joint celui d'avoir une boisson qui n'est presque jamais naturelle, malgré le taux assez élevé auquel l'ont maintenu nos femmes de la campagne qui, pour la plupart, ont su habilement mettre à profit les propriétés nuisibles. A cet inconvénient grave se joint celui d'avoir une boisson qui n'est presque jamais naturelle, malgré le taux assez élevé auquel l'ont maintenu nos femmes de la campagne qui, pour la plupart, ont su habilement mettre à profit les propriétés nuisibles. A cet inconvénient grave se joint celui d'avoir une boisson qui n'est presque jamais naturelle, malgré le taux assez élevé auquel l'ont maintenu nos femmes de la campagne qui, pour la plupart, ont su habilement mettre à profit les propriétés nuisibles.

Nous pensons donc qu'à Lyon des vérifications qui tendraient à améliorer cette boisson seraient accueillies avec faveur par beaucoup de personnes et qu'elles mériteraient à l'autorité la reconnaissance de notre population. (*Journal du Commerce*.)

#### Spectacles du 21 janvier 1842.

GRAND-THÉÂTRE. — La Juive.

CÉLESTINS. — Au bénéfice de Mlle Levasseur : Le Tailleur de la Cité. — Mon Ami Pierrot. — Les Pupilles de la Garde.

#### DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Français de l'Ouest* :

« La solennité lugubre qui est venue ces jours derniers attrister le département nous fournit l'occasion de signaler une négligence déplorable de la part de l'administration.

» Lorsque les deux condamnés à mort partirent de Saint-Brieuc pour se rendre à Tréguier, le temps était très-froid et la neige commençait à tomber. M. l'abbé de Garaby, qui les accompagnait, devait partager leur voiture. Cependant l'administration des transports ne fournit pour ce long et triste trajet qu'une méchante charrette découverte qui laissait les condamnés, à peine vêtus, exposés à l'intempérie de la saison, ainsi que M. de Garaby qui, n'ayant pas prévu un aussi étrange procédé, ne s'était pas pourvu d'un manteau.

» Aussi les curieux qui assistèrent au départ furent-ils émus de pitié, et, à moitié route de Lanvollon, les gendarmes de l'escorte se dépouillèrent de leurs manteaux pour en couvrir M. de Garaby et les condamnés. M. le maire de Lanvollon sentit mieux qu'on ne l'avait fait à Saint-Brieuc ce qu'on doit à des victimes qui marchent à la grande expiation, et au caractère sacré du prêtre, relevé encore, s'il se peut, en ce moment par sa cruelle mission, et il prit sur lui de fournir au funèbre cortège une voiture couverte.

» Par une imprévoyance dont on ne peut assez s'étonner, deux

ouvrages nouveaux, celui des séances des Académies des Sciences et de Médecine, les cours de la bourse et des marchandises, etc., etc.

Il publiera aussi un feuilleton quotidien, rédigé par les littérateurs de l'opinion indépendante.

#### MODIFICATIONS A L'ACTE DE SOCIÉTÉ DU JOURNAL DU PEUPLE.

Dans la séance du 11 janvier dernier, l'assemblée générale des actionnaires du journal, convoquée spécialement pour statuer sur quelques modifications proposées, a adopté les résolutions propres à donner au journal les moyens légaux et les ressources matérielles nécessaires pour qu'il pût paraître quotidiennement.

Voici le texte de ces modifications :

La gérance du *Journal du Peuple* est désormais confiée à M. Dubosc, par le choix que M. Dupoty, conformément à ses attributions, en avait fait avant sa condamnation; l'assemblée a déclaré ce choix lui agréait.

Elle a décidé en outre :

1<sup>o</sup> Que le *Journal du Peuple* paraîtrait quotidiennement à partir du 15 janvier;

2<sup>o</sup> Que le gérant serait autorisé à prélever 36,000 fr. par an pour les frais de rédaction et 20,000 fr. pour ceux d'administration; qu'il pourrait prélever une nouvelle somme de 12,000 fr. pour la rédaction, lorsque le nombre des abonnés aura dépassé le chiffre de 6,000, et qu'à ce moment il devra convoquer une assemblée générale qui statuera sur l'allocation supplémentaire aux frais d'administration;

3<sup>o</sup> Qu'elle autorise l'émission des cinq cents dernières actions du fonds social.

En conséquence, et dès aujourd'hui, ces cinq cents actions sont en cours d'émission, et le gérant rappelle aux personnes qui voudraient s'intéresser dans l'entreprise que toutes les actions du journal sont au même titre; qu'elles sont au porteur et de cent francs chacune.

Dix actions, possédées par un seul actionnaire, donnent droit en outre à un exemplaire du journal.

La totalité du fonds social est de cent cinquante mille francs, dont plus des deux tiers déjà sont placés.

Chaque action donne droit à un quinze centième dans la propriété du journal.

Dans aucun cas et sous aucun prétexte les actionnaires ne pourront être soumis à une augmentation de mise ou appel de fonds. De même que la perte à leur charge ne pourra jamais s'élever au-dessus du capital de leurs actions.

Tout actionnaire a droit d'assister aux séances. Chaque actionnaire aura autant de voix qu'il possédera d'actions.

qui n'aime que toi, qui ne vit que pour toi !

— Ma fille... elle n'avait pas les yeux ainsi, sa voix était plus tendre, ses cheveux noirs tombaient sur ses épaules; elle était belle, Lucy...

— Oh ! pitié ! pitié, mon père ! sanglota la jeune fille.

— Le gouffre !... il est ouvert !... il se referme !... la nuit... le silence... la tombe !...

Lucy, penchée sur les mains de son père, se dressa vivement; elle le regarda avec terreur. Les yeux de sir Arthur lançaient des éclairs, ses traits étaient enflammés par la fièvre.

— Une voix crie dans l'abîme... on appelle... on s'approche... Laissez-moi, laissez-moi !... Les glaces s'écroulent... perdu... mort !...

— Sauvé ! sauvé par le ciel qui a eu pitié de mes larmes, qui a entendu mes prières, les prières de votre Lucy ! sauvé pour le bonheur de votre enfant !

Et elle se jeta au cou de son père, elle embrassait ses joues et ses cheveux blancs; de saintes paroles d'amour s'échappaient de son cœur brisé; mais sous ses larmes et sous ses baisers Arthur demeura immobile; il ne voyait rien, n'entendait rien; sa raison avait complètement disparu. Son ame fondroyée restait sourde aux cris de sa fille; il n'y avait plus qu'un insensé et une femme à demi-morte de douleur et de désespoir.

La voiture s'arrêta à quelques lieues de Brig. Le maître d'une hôtellerie vint l'ouvrir. Sir Arthur descendit rapide comme l'éclair. Sa fille s'attachait à ses pas; mais le malheureux, poursuivi par les fantômes de sa terreur, courait éperdu, frénétique. Il monta jusqu'à l'étage supérieur de la maison, en criant avec une voix effrayante : Le gouffre ! le gouffre ! et il se précipita d'une fenêtre... On ne releva qu'un cadavre.

Quelques jours après cet horrible événement, un jeune homme pâle, les traits décomposés, se tenait debout, silencieux et sombre, auprès du lit d'une femme qui se mourait. Lucy, en proie à une fièvre cérébrale, avait le délire. Des paroles entrecoupées sortaient de ses lèvres blanches; elle prononçait par moment le nom de son père et un autre nom... Ses grands yeux noirs tournaient dans leurs orbites creusées par la maladie; elle ne reconnaît pas celui qui priait Dieu pour elle, elle ne serra pas sa main, et dans une convulsion dernière elle s'éteignit.

Le lendemain, un jeune homme déposait au pied de la croix de l'ensevelie une seule fleur, une petite rose des Alpes, blanche comme Lucy, flétrie comme le cœur de celui qui pleurait sur sa tombe.

En paraissant tous les jours, le *Journal du Peuple* s'est mis en mesure de répondre à toutes les exigences de la presse quotidienne.

Il publiera plus complètement que par le passé le compte-rendu des

fois dans la route la voiture qui portait l'échafaud fut dépassée par celle des condamnés.»

**SOIES.** — Dans nos contrées, à Privas, à l'Argentière, à Villeneuve-de-Berg, à Joyeuse, à Aubenas, à Etoile, à Romans, on se prépare à la foire du 17 courant. Du reste, les prix se soutiennent; c'est toujours 26 50, 27, 28 et 29 fr. le demi-kilog.

A Marseille, les prix demeurent tout-à-fait stationnaires. On ne peut présenter encore, dit notre correspondant, ce qu'ils deviendront. Les avis de Londres et de Constantinople arrivés sur la place à la date du 10 annoncent une très-bonne tenue, qui pourrait bien avoir quelque effet à Marseille, si la demande de la fabrique prend quelque importance. Le moment est assez opportun pour traiter de bons achats. Il convient d'en profiter.

A la date du 10, il y avait encore au lazaret 301 balles et en ville 1,417, en tout 1,718 balles ainsi cotées :

Mestoup, court guindre (le demi-kilog.), 18 25 à 21 75; Brousse, idem, 17 à 18; Mestoup, long guindre, 18; Brousse, idem, 16 50 à 18; Andri-nople, 16 à 16 25; Salonique à la Piémontaise, 17 à 20; Morée fine, 21 à 22; Royales de Messine, 1/6, 23 à 24; idem de Naples, 5/6, 25; idem id. clas-siques, 28 50 à 29; trame de Messine, 21 à 23; Piémont, 1/5, 26 fr.

Les soies d'Italie et surtout celles d'Espagne sont toujours dans le plus grand calme. Les prix restent cependant sans variations.

(Courrier de la Drôme.)

On nous adresse la lettre suivante :

Lyon, le 20 janvier 1841.

Monsieur le rédacteur,

Je dois au public et à MM. les abonnés l'explication de la fâcheuse scène qui a motivé hier le relâche du Grand-Théâtre. Par un malentendu dont je regrette plus que tout autre les conséquences, la provision de charbon qui devait être répartie entre les deux théâtres a été toute entière portée aux Célestins, et ce n'est que sur les quatre heures que l'employé chargé de ce service est venu prévenir de l'absence du combustible. Le charbon n'est donc arrivé au Grand-Théâtre qu'à six heures, et l'on sait qu'il faut au moins deux heures pour que la chaleur pénètre dans tous les conduits du calorifère. Il n'y a eu dans tout ceci qu'une coupable négligence de la part des chauffeurs, et j'en subis le fatal contre-coup. J'aime à croire que cette explication me suffira pour me faire trouver grâce aux yeux du public et de MM. les abonnés.

Agréé, etc.

A. KIZIELEWSKI.

#### REFONTE DE LA MONNAIE DE CUIVRE.

On parle depuis long-temps d'une refonte de la monnaie de cuivre. A cet égard, il restait à faire les expériences propres à diriger la fabrication de la monnaie nouvelle, de manière à obtenir la perfection du monnayage avec une rigoureuse économie; les essais que dans ce but M. le ministre des finances a prescrit de faire ont parfaitement réussi.

Ces essais, qui, sous la direction de M. Thénard, ont été confiés à MM. Dussautoy, colonel d'artillerie en retraite, de Calmon, inspecteur-général des finances, et d'Arcet, membre de l'Académie des Sciences, avaient pour but de refondre, avec un alliage composé de 90 à 96 parties de cuivre et de 4 à 10 parties d'étain, des barres de dimensions parfaitement régulières et entièrement purgées de toute trace d'oxidation.

Ces expériences auront d'utiles résultats pour la refonte de la monnaie de cuivre, puisque, d'une part, la nouvelle monnaie sera faite d'un alliage parfaitement purgé d'oxide, et qui se conservera pendant fort long-temps sans s'altérer, et que, d'un autre côté, la fonte du bronze qui devra être employé à la fabrication des nouveaux sous se fera avec un beaucoup plus grande économie, les moules en fonte de fer pouvant être manœuvrés par des procédés mécaniques, ainsi que cela se pratique à la monnaie de Londres pour la fonte de l'argent.

La monnaie de cuivre en circulation se compose de sous, de décimes, de liards, de pièces de six liards et de centimes, tous frappés ou coulés antérieurement à 1799, soit en métal de cloche, soit en cuivre pur.

A cette époque, il y en avait pour 53 millions de répartis dans le royaume. On pense qu'il en reste encore pour 50 millions dans le commerce, savoir : 10 millions en sous royaux, 19 millions en métal de cloche, et 21 millions en sous de la république, masse métallique dont le poids total s'élève à 11,160,000 kilogrammes.

### Nouvelles étrangères.

#### EGYPTE.

**ALEXANDRIE, le 6 janvier.** — Le bateau à vapeur le *Caméléon*, arrivé ces jours derniers de Constantinople, repart immédiatement pour Marseille. Nous profitons de ce départ pour vous donner les nouvelles qui peuvent le plus vous intéresser.

Le paquebot de la Méditerranée part en même temps que le *Caméléon*, mais celui-ci le devancera de plusieurs jours; il a amené ici M. le baron de Billing, agent et consul-général de France en Egypte. M. de Rohan-Chabot, qui part pour la France, a présenté la colonie française à M. de Billing qui lui a fait un accueil très-bienveillant et lui a fait concevoir les plus grandes espérances pour la protection des droits français dans ce pays.

M. de Chabot, dont la conduite a été des plus honorables pendant le temps si court de sa gestion, laisse des regrets à la colonie française, d'autant plus qu'il aurait pu lui rendre de grands services par son caractère ferme et énergique, si la maladie dont il était atteint depuis long-temps lui eût permis de s'occuper des affaires. Le vice-roi avait parlé souvent très-avantageusement de M. de Rohan-Chabot.

Nous avons dans le port, depuis quelques jours, une goëlette de guerre

russe qui a apporté des dépêches de l'ambassade de Constantinople au consulat russe.

Les armements continuaient et il était question plus que jamais de la guerre contre la Grèce.

On apprend que l'acharnement des Druses contre les chrétiens continue plus que jamais, et on dit que cela a lieu par l'instigation des autorités locales, qui visent à la destruction totale de l'influence chrétienne en Syrie.

La plus grande confusion règne aujourd'hui dans les affaires du commerce ici, parce que le gouvernement vient définitivement de fixer le taux des monnaies de Constantinople, ce qui équivaut à une prohibition de circulation; la diminution sur l'ancien cours n'est pas moindre de 1/3 à 1/4 0/0, et c'est une perte qui pèse plus sur la population que sur le commerce en particulier, parce que celui-ci a le moyen de se défaire de ses monnaies en les exportant. Si cette mesure est maintenue, il en dérivera un avantage pour le pays lorsqu'il n'y aura que des monnaies d'un certain intrinsèque qui seront en circulation. On dit que le gouvernement s'occupe de battre une nouvelle monnaie en or de la valeur de cinquante et de cent piastres; celles de moindre valeur seront en argent.

L'ordre est venu, il n'y a pas long-temps, de donner aux officiers de la marine l'habillement constantinopolitain, et les tailleurs européens sont occupés dans ce moment au confectionnement de ce nouvel habillement qui a donné un grand mouvement au commerce des draps, ce qui pourra influer sur votre place.

Quoiqu'il ne soit pas encore question des troupes de terre, on pense qu'elles devront adopter aussi ce nouvel uniforme, car il serait ridicule de voir la marine habillée d'une manière et les troupes de terre d'une autre.

Les consuls viennent de délivrer, dit-on, des patentes nettes aux bâtiments en partance, vu que depuis plus de trente jours on n'entend plus parler de peste ici ni dans les environs.

Le commerce est toujours languissant parce que le gouvernement ne se décide pas à vendre encore ce qui lui reste de céréales de la dernière récolte, dont la quantité en blé, orge, fèves, n'est pas indifférente.

Il n'est pas question des ventes en coton, et difficilement l'administration, ici, se décidera-t-elle à céder ce lainage à un prix proportionné à celui de son cours en Europe.

(Le Sémaphore.)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La famille de M. L.-François Martin, ancien médecin, décédé hier 20 courant, prévient ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part que le convoi partira du domicile du défunt, place Louis-le-Grand, 23, pour se rendre à l'église Saint-François, le samedi 22 courant, à neuf heures et demie précises du matin, et les prie d'y assister.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

Etude de M<sup>e</sup> Perroud, avoué, rue Saint-Pierre, 23.

**ADJUDICATION DÉFINITIVE**  
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,  
SAMEDI VINGT-DEUX JANVIER 1842,

**D'UNE MAISON**

Rue Terraille, n. 3, avec entrée sur la montée de la Glacière, n. 18.

Elle est composée de quatre étages, rez-de-chaussée et caves, estimée 36,700 fr.

**D'UNE AUTRE MAISON**

Rue de Noailles, n. 15,

Composée de caves, rez-de-chaussée et quatre étages, estimée 14,500 fr.

S'adresser audit M<sup>e</sup> Perroud. (238)

**VENTE AUX ENCHÈRES,**  
POUR CAUSE DE DÉCÈS,

**De quatre mille pots de fleurs ou caisses, tels qu'orangeurs, citronniers, myrtils, arbutus verts, et autres espèces variées composant une serre complète.**

La vente aura lieu à Vienne (Isère), le 25 janvier 1842, et jours suivants, de dix heures à quatre heures du soir, sans interruption.

Le prix sera payé comptant au commissaire-priseur. (2687)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> PAUL THIAFFAIT, NOTAIRE, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N. 7.

A vendre pour cause de maladie.

**UN FONDS DE LIBRAIRIE** bien achalandé, avec tout le matériel en dépendant, situé dans l'un des meilleurs quartiers et sur l'une des principales places de la ville.

S'adresser, pour traiter de gré à gré, audit M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire. (4757)

#### AVIS.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhume, toux, catarrhe, asthme, coqueluche, enrrouement, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE PECTORALE A LA RÉGLISSE DE GEORGE, pharmacien à Epinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. Macors, rue Saint-Jean, 30; Vernet, place des Terreaux, 15; Bertrand, place Bellecour; à Saint-Etienne, Couturier, rue Saint-Louis; à Chalon-sur-Saône, Pourcher, confiseur, Grande-Rue, 36. (7462)

## MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Cournot, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près de la Loterie, à Lyon.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons. (7537)

#### AVIS.

**UN JEUNE HOMME** âgé de vingt-un ans, connaissant les affaires, désire se placer dans une maison de commerce, principalement sur l'article **BEAUJOLAIS**.

S'adresser chez M<sup>e</sup> Giraud, quai de Bondy, n. 166, à Lyon. (251)

A louer à la Saint-Jean-Baptiste.

## MAGASIN,

Quai Pierre-Scize, n. 67, à Lyon.

### AVIS.

On trouve, il a environ trois semaines, **UN MANDAT DE DEUX CENT QUARANTE-TROIS FRANCS**, tiré de Paris sur une maison de Lyon.

On peut le réclamer à M. Pontier, épicier, rue Laurentin, n. 15, à Lyon. (249)

### AVIS.

**UNE NOURRICE** âgée de vingt ans, d'une bonne constitution, désire se placer dans une maison bourgeoise. S'adresser chez M. Neyret, rue de la Barre, n. 11, au 2<sup>e</sup>, à Lyon. (250)

### MALADIES SÈRÈTES.

A l'aide d'une nouvelle méthode, prompt, sûre et facile, le docteur THIVAUD (de Montpellier), breveté du roi, guérit sans rechute, d'un à cinq jours, les écoulements blennorrhagiques et fleurs blanches, si anciens et si rebelles qu'ils soient.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n. 12, près la place Lévisse. (7175)

### Avis.

Le 19 courant, à dix heures du matin, **UNE JEUNE PERSONNE**, âgée de quatorze ans, s'est enfuie de chez M<sup>e</sup> Messieu; elle est vêtue d'une robe couleur grenat en laine, déchirée, d'un tablier d'indienne bleu de Prusse avec boutons jaunes, d'un bonnet noir en laine et de galoches. Adresser les renseignements chez M<sup>e</sup> Messieu, rue Mulet, n. 14, au 5<sup>e</sup>. (247)

Mairie de la Croix-Rousse.

## TAILLE DES ARBRES

Du cours d'Herbouville.

Nous, maire de la ville de la Croix-Rousse, **DONNONS AVIS**

Que le jeudi 3 février prochain, à midi, il sera procédé par nous, avec l'assistance de deux membres du conseil municipal, à l'adjudication, par voie de soumissions, de l'entreprise de la taille et de l'élagage des arbres de la promenade du cours d'Herbouville, depuis la barrière Saint-Clair jusqu'au chemin de la Boucle.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance au secrétariat de la mairie, tous les jours, les dimanches exceptés, de neuf heures du matin à trois heures du soir, du cahier des charges de l'entreprise.

Fait à la mairie, le 17 janvier 1842.

Le maire de la Croix-Rousse, CABIAS.

### PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU,

Et en une seule séance, M. et M<sup>e</sup> PRILL, chirurgiens pédicures, brevetés du grand-duc de Toscane, se chargent de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, ongles de perdris, ongles rentrés dans la chair, au moyen d'un Elixir, et sans douleur.

Ils sont visibles de huit à dix heures du matin et de deux à six heures du soir, place de l'Herberie, n. 3, au 3<sup>e</sup>, à Lyon.

M. PRILL tient également un dépôt de Pomme de Paris pour guérir les engelures. Il suffit de s'en servir trois fois pour obtenir une entière guérison.

Les guérisons nombreuses et authentiques obtenues, à l'aide de ce traitement, sur une foule de personnes abandonnées comme incurables, sont des preuves non équivoques de sa supériorité incontestable sur tous les moyens employés jusqu'à ce jour. Ils traitent également avec les personnes qui voudront s'abonner. (253)

## ROTONDE DES BROTTTEAUX.

Samedi 25 janvier 1842.

## 2<sup>e</sup> NUIT PARISIENNE,

A l'instar des Bals de la Renaissance.

L'orchestre, composé de 60 musiciens et dirigé par MM. Cherblanc jeune et Charles Gourlier, exécutera pour la première fois des quadrilles nouveaux.

Une nouvelle décoration confectionnée pour ces Bals sera éclairée par 800 feux de gaz. Les plus grandes mesures d'ordre et de prévoyance sont prises pour concilier les plaisirs du public avec la décence et les mœurs.

Le Bal commencera à dix heures. (6605)

Prix d'entrée : 2 fr. pour un Cavalier; 1 fr. pour une Dame.

### Sève de Médoc.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

### Pâte Epilatoire.

Cette préparation donne aux vims le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7505)

(Privilege exclusif) Prix de la Boîte 4 fr. (des Brevets)

## CAPSULES de MOTHES

au BAUME de COPAHU pur, liquide sans odeur ni saveur.

Une des plus belles Inventions Pharmaceutiques de notre époque est sans contredit celle des **CAPSULES DE MOTHES**, préparées au BAUME DE COPAHU. Les vertus de ce précieux médicament sont trop connues et trop appréciées de tous les médecins, pour que nous les rappelions ici. Seules brevetées par *Ordonnance du Roi* et approuvées par l'Acad. roy. de Méd. de Paris, elles sont infaillibles pour la PROMPT et SURE GUERISON des maladies secrètes, etc. Chez MOTHES, LAMOUROUX et Cie, rue SAINT-ANNE, 20, à PARIS.

NOTA. On y trouve aussi des capsules à toutes sortes de médicaments, notamment l'HUILE DE FOIE DE MORUE, l'ESSENCE DE TÉRÉBENTHINE, et les CUVÈRES. (Cette dernière substance est bien moins efficace que le Copahu.)

DÉPÔTS, à Lyon, chez MM. Vernet et André, et dans toutes les bonnes pharmacies, ainsi qu'à Saint-Etienne, Givors, Saint-Chamond, Roanne, Villefranche, Vienne, Montélimart, Valence, Mâcon et Chalon. (7844)

**MARTELL & CO** CHIMISTES  
**LAFONT & REPREND D'ANCIENNES 48 11**  
SCIENTIFIQUES  
LA PRISE MESURE SI ELLES LAISSENT A DESIRER

Chemises de 5, 6, 7, 8, 10 f. et au-dessus.  
Flexilou et Cravate prête (brevet), réunion des qualités du col et de la cravate.  
8, rue Lafont, à Lyon. (6486)

## GUÉRISON

DES

## Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,  
Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles et de toute acréte ou vice du sang,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie.  
Extrait du Codex medicamentarius,  
PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

### Prix : 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE DE LA RUE DU PALAIS-GRILLET, N. 23. — A SAINT-ETIENNE, A LA PHARMACIE CHERMEZON, RUE DE LA COMÉDIE. (7380)

### AVIS.

Le sieur JOSEPH GAFFI, qui était rue Tupin, 21, est maintenant rue Grenette, 12. (244)

### AVIS.

Il a été perdu **UN JEUNE CHIEN** race loup, poil brun foncé, nez long.  
Il y aura récompense pour ceux qui le ramèneront.  
S'adresser chez M. Dulaquet, rue Confort, n. 5. (253)

### TABLETTES LAROQUE,

### SACCHARURE DE LICHE

### AU MOU DE VEAU,

Pour guérir en peu de jours les irritations, rhumes, toux, coqueluches, gripes, catarrhes.  
Prix : 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, à la pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, 10, à Lyon. (8189)